



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

26 OCTOBRE A 19h00

L'an deux mil vingt et un, **le mardi 26 OCTOBRE** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle des fêtes, sous la présidence **Mme Marie-Claire BOULINGUEZ, Maire**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **20 octobre 2021**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Liliane BLANCHARD, Laurent DOMÉJEAN, Jean-Philippe DUBUISSON, Frédéric LAROCHE, Marie-Claire BOULINGUEZ, Emilie Péjoine, Philippe COLLAS, Alain DURAND, Marie-Lys SAUVION.

Etaient absents : Fabrice VERT, Aurélie CASSEZ.

Pouvoirs : Martine DÉFOSSEZ à Liliane BLANCHARD, Michel BOUDY à Alain DURAND, Arlette ROULAND à Marie-Claire BOULINGUEZ.

Emilie PÉJOINE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2021

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations/commentaires sur le procès-verbal du 27 septembre 2021.

Pas d'observations particulières, Madame Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021.

Approuvé à l'unanimité soit **14** voix pour.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I - FINANCES LOCALES

- I - 1 : Vote subvention association La Tirelire du RPI
- I - 2 : Suppression régie garderie scolaire
- I - 3 : Achat débroussailleuse service technique
- I - 4 : Décision Modificative budget investissement

II - DOMAINE ET PATRIMOINE

- II - 1 : Location - Révision loyer camping La Garenne
- II - 2 : Logements communaux conventionnés APL

III - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- III - 1 : Dématérialisation des Autorisations des Droits du Sol
- III - 2 : Rapport d'activité et compte administratif 2020 de la Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir

IV - QUESTIONS DIVERSES

I - FINANCES LOCALES

I - 1 : Vote subvention association La Tirelire du RPI

Madame le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention de l'association La Tirelire du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de La Bachellerie, Saint Rabier, Châtres et Peyrignac qui a pour but d'organiser des événements, des activités, des manifestations afin de promouvoir et participer au financement des projets pédagogiques du regroupement. Elle cite les membres du bureau.

Madame le Maire propose de leur attribuer la somme de 150€ comme aux autres associations et précise que la subvention qui avait été votée pour l'association Les Aristochats lors du conseil du mois de juin 2021 n'a pu leur être alloué suite à la cessation de celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** la subvention à l'association La Tirelire du RPI pour un montant de 150 €

Validé à l'unanimité

I - 2 : Suppression régie garderie scolaire

Madame le Maire donne lecture au conseil d'un courrier reçu de la Trésorerie de Terrasson demandant de supprimer la régie de la garderie scolaire qui avait été créée le 04 août 2004. En effet depuis quelques années le paiement s'effectue par l'envoi d'un titre de recette nominatif. En conséquence le régisseur de recettes n'encaisse plus les frais de garderie scolaire. A l'issue de cette clôture il sera mis fin aux fonctions du régisseur et de ses mandataires.

Le conseil donne **son accord à l'unanimité** :

- pour la suppression de la régie garderie scolaire.

I - 3 : Achat débroussailleuse service technique

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de remplacer la débroussailleuse utilisée pour les travaux d'entretien de l'espace communal, suite à la panne du matériel actuel. En effet le montant de la réparation serait trop élevé.

Un devis a été réalisé par les Etablissements BOUYSSOU de La Bachellerie pour un montant total de 625€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide,

- **De valider** le devis pour l'achat d'une débroussailleuse

Validé à l'unanimité

I - 4 : Décision Modificative budget investissement

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires au compte 2188 (autres immobilisations corporelles) suite à l'achat de la débroussailleuse et d'une élagueuse à perche ce qui représente un total de 1526€. La Décision Modificative (DM) doit être approuvée comme suit :

Article 020 – dépenses imprévues : - 1 600 €

Article 2188 – autres immobilisations corporelles : + 1 600 €

Validé à l'unanimité

II - DOMAINE ET PATRIMOINE

II - 1 : Location - Révision loyer camping La Garenne

Aux termes du bail commercial conclu avec le camping, le loyer doit être révisé tous les trois ans et la date de la prochaine révision est fixée au 01/10/2021. L'indice du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2021 étant de 1822 comparé à celui du 1^{er} trimestre 2018, à savoir : 1671 il convient de porter le loyer actuel (1 453,04 € HT) à : $1\ 453,04 \times 1822/1671 = 1\ 584,34$ € HT soit 1 901,21 € TTC applicable au 01 Octobre 2021.

Validé à l'unanimité

II - 2 : Logements communaux conventionnés APL

Madame le Maire propose de reporter ce point lors du prochain conseil, afin d'obtenir plus de renseignement auprès des services de la Préfecture.

III - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

III -1 : Dématérialisation des Autorisations des Droits du Sol

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le service instructeur de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort instruit les autorisations droit des sols de la commune. Il utilise le logiciel Cart@ds, mis aussi à disposition de la commune.

Un téléservice dédié à la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme est issu de ce logiciel « Guichet Unique ». A compter du 1^{er} janvier 2022 Madame le Maire propose que ce guichet unique soit le seul autorisé par la commune pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme.

Validé à l'unanimité

III - 2 : Rapport d'activité et compte administratif 2020 de la Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir

Pas de questions ni d'observations, le conseil municipal prend acte de cette présentation.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Une invitation a été envoyée à tous les membres du conseil par le SMD3 (Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne) pour l'inauguration de la déchetterie de Thenon. Madame le Maire rappelle que la commune de Peyrignac dépend de la déchetterie de Condat sur Vézère.

Madame le Maire informe qu'elle a demandé au président de la Communauté de Communes du Terrassonnais des colonnes aériennes en remplacement des containers verts situés « Bois Dijaux ». En effet Madame le Maire a été sollicité par les riverains car régulièrement les bacs sont renversés ou débordent ce qui entraîne la dispersion des débris.

Laurent DOMÉJEAN a reçu un questionnaire du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne afin de répondre aux éventuels problèmes rencontrés sur les ruisseaux de la commune.

Prochaine réunion en novembre : mercredi 24 à 19h00

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée à **20h30**

Le secrétaire de séance,

Emilie PÉJOINE

Madame Le Maire,

Marie-Claire BOULINGUEZ